



Aux parents des enfants scolarisés
à Matran à la rentrée 2024/2025

Matran, Avril 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe un formulaire destiné à l'inscription des enfants des classes enfantines et primaires à l'accueil extrascolaire (AES) de notre commune.

Veillez trouver ci-dessous les périodes d'ouverture proposées pour l'année scolaire 2024/2025. Toute période sera ouverte **sous réserve d'un nombre minimum de 2 enfants inscrits** :

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
06h30 - 08h00					
08h00 - 11h40					
11h40 - 13h30					
13h30 - 15h10					
15h10 - 18h00					

- du lundi au vendredi, de 06h30 à 8h00 : sans le déjeuner mais avec la possibilité d'amener son propre déjeuner et de le consommer à l'accueil.
- du lundi au vendredi de 8h00 à 11h40 : l'enfant amène sa récréation
- du lundi au vendredi de 11h40 à 13h30 (avec repas)
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 15h10
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h10 à 18h00 (avec goûter et surveillance des devoirs)

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer l'inscription de votre (vos) enfant(s) en nous retournant le formulaire annexé jusqu'au **3 mai 2024**.

Passé ce délai, nous ne pourrons plus tenir compte de vos souhaits pour déterminer les périodes qui seront ouvertes.

D'autre part, nous nous réservons le droit de bloquer l'effectif d'une période et de refuser toute inscription tardive qui nécessiterait de solliciter une animatrice supplémentaire et donc une réorganisation de leur emploi du temps.

Les confirmations vous parviendront d'ici le mois de juin.

La participation demandée aux parents sera déterminée en fonction du revenu mensuel brut de la famille, selon les deux tableaux ci-dessous (depuis le 1^{er} janvier 2012 les enfants des classes enfantines bénéficient d'une subvention de l'Etat et des employeurs). Si deux enfants provenant de la même famille s'inscrivent, le tarif horaire pour le second enfant est abaissé de Fr. 1.-.

Suite à une annonce d'augmentation du prix des repas facturés par notre fournisseur, une légère hausse est à prévoir. En l'état, le Conseil communal examine différentes options. Le montant retenu pour la prochaine période scolaire sera communiqué lors de l'établissement des contrats. Actuellement, fixé à CHF 8.70 par repas, ce prix pourrait passer à un montant compris entre CHF 9.- et CHF 10.-.

Tarif pour les enfants d'école primaire (sans subvention)

	AES 6h30-8h00	AES 8h00-11h40	AES 11h40-13h30 (repas non compris)	AES 13h30-15h10	AES 15h10-18h00
Moins de Fr. 5'000.-	Fr. 3.50	Fr. 12.00	Fr. 7.00	Fr. 4.50	Fr. 10.00
Fr. 5'001.- à 8'000.-	Fr. 4.50	Fr. 14.00	Fr. 9.00	Fr. 5.50	Fr. 12.00
Fr. 8'001.- à 11'000.-	Fr. 5.50	Fr. 16.00	Fr. 11.00	Fr. 6.50	Fr. 14.00
Plus de Fr. 11'000.-	Fr. 6.50	Fr. 18.00	Fr. 13.00	Fr. 7.50	Fr. 16.00

Tarif pour les enfants des classes enfantines (avec subvention)

	AES 6h30-8h00	AES 8h00-11h40	AES 11h40-13h30 (repas non compris)	AES 13h30-15h10	AES 15h10-18h00
Moins de Fr. 5'000.-	Fr. 1.55	Fr. 7.25	Fr. 4.65	Fr. 2.35	Fr. 6.35
Fr. 5'001.- à 8'000.-	Fr. 2.55	Fr. 9.25	Fr. 6.65	Fr. 3.35	Fr. 8.35
Fr. 8'001.- à 11'000.-	Fr. 3.55	Fr. 11.25	Fr. 8.65	Fr. 4.35	Fr.10.35
Plus de Fr. 11'000.-	Fr. 4.55	Fr. 13.25	Fr. 10.65	Fr. 5.35	Fr.12.35

Toutes les périodes seront facturées intégralement, selon les tableaux ci-dessus, même si l'enfant n'a pas participé à la période entière.

Une rencontre sera organisée en automne afin que vous puissiez faire connaissance avec le personnel en charge du service et poser les questions que vous auriez encore. Nous souhaitons que tous les parents des enfants nouvellement inscrits répondent à notre invitation.

Un formulaire destiné à l'inscription de vos enfants à l'accueil extrascolaire durant une partie des vacances scolaires vous parviendra prochainement.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à contacter l'administration communale (026 402 12 12 ou commune@matran.ch).

Dans l'attente de vos nouvelles et en espérant avoir répondu à vos demandes, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Inscription à l'accueil extrascolaire de Matran

Année scolaire 2024/2025

Remplir un coupon par enfant svp !

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphones (privé, prof., mobile) :

Adresse email :

Classe dès la rentrée **2024/2025** :

Plages horaires souhaitées

Merci de préciser l'heure à laquelle votre enfant arrivera le matin, au plus tôt 6h30 et quittera l'accueil le soir, au plus tard à 18h00

Lundi (..... – 8h00) Lundi (8h00 – 11h40) Lundi (11h40-13h30) Lundi (13h30-15h10) Lundi (15h10 à)

Mardi (..... – 8h00) Mardi (8h00 – 11h40) Mardi (11h40-13h30) Mardi (13h30-15h10) Mardi (15h10 à)

Mercredi (..... – 8h00) Mercredi (8h00-11h40) Mercredi (11h40-13h30)

Jeudi (..... – 8h00) Jeudi (8h00-11h40) Jeudi (11h40-13h30) Jeudi (13h30-15h10) Jeudi (15h10 à)

Vendredi (..... – 8h00) Vendredi (8h00-11h40) Vendredi (11h40-13h30) Vendredi (13h30-15h10) Vendredi (15h10 à)

Comme les alternances ne sont pas encore connues, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant par e-mail d'ici au 30 juin concernant l'alternance uniquement pour la période en question. L'inscription de base est à rendre jusqu'au 3 mai 2024.

Les périodes seront ouvertes à partir d'un minimum de deux enfants inscrits.

Lieu et date : Signature des parents :